

Libéria
 Madagascar
 Malaisie³
 Maldives
 Malte
 Maroc³
 Maurice
 Mauritanie
 Mexique⁴
 Mozambique
 Népal
 Nicaragua
 Nigéria
 Norvège³
 Nouvelle-Zélande
 Oman
 Pakistan
 Panama
 Papouasie-Nouvelle-Guinée
 Pays-Bas⁵
 Pérou
 Philippines
 Pologne³
 Portugal
 Qatar
 République arabe syrienne
 République démocratique allemande³
 République dominicaine
 Roumanie
 Royaume-Uni
 Sainte-Lucie
 Saint-Vincent-et-Grenadines
 Sénégal
 Seychelles
 Sierra Leone
 Singapour
 Somalie
 Soudan
 Sri Lanka³
 Suède³
 Suisse⁴
 Suriname
 Tanzanie
 Tchécoslovaquie
 Thaïlande
 Togo
 Trinité-et-Tobago
 Tunisie
 Turquie⁴
 Union des Républiques socialistes
 soviétiques
 Uruguay
 Vanuatu
 Venezuela
 Viet Nam
 Yémen démocratique
 Yémen, République arabe du
 Yougoslavie³
 Zaïre

NOTES:

¹Comme résultat de l'entrée en vigueur des amendements adoptés par l'Assemblée de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime par la résolution A.358(IX) du

14 novembre 1975 et A.371(X) du 9 novembre 1977 le nom de l'Organisation intergouvernementale maritime consultative (OMCI) a été changé en "Organisation maritime internationale (OMI)", et le titre de la Convention modifié en conséquence

²Acceptée au nom de la République populaire de Chine avec une déclaration relative à l'acceptation antérieure de la présente Convention par la République de Chine

³Avec une déclaration

⁴Avec une réserve

⁵Membre associé

⁶Extension aux Antilles néerlandaises

NAVIGATION — POLLUTION

Voir aussi Pollution (Environnemental) Air

Convention internationale pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures, 1954

Faite à Londres le 12 mai 1954

En vigueur pour le Canada le 26 juillet 1958

RTC 1958/31; RTNU 327/3

Amendée:

le 11 avril 1962 (RTC 1967/29)

le 21 octobre 1969 (TIAS 8505)

PARTIES:

Algérie
 Allemagne, République fédérale d'¹
 Arabie saoudite²
 Argentine^{2 3}
 Australie
 Autriche
 Bahamas^{2 3}
 Bahreïn
 Bangladesh
 Belgique
 Canada
 Chili²
 Chypre
 Congo
 Corée, République de
 Côte d'Ivoire
 Danemark
 Djibouti
 Égypte
 Émirats arabes unis
 Espagne
 États-Unis^{4 5}
 Fidji^{2 3}
 Finlande
 France
 Ghana
 Grèce
 Guinée

Inde
 Irlande
 Islande
 Israël
 Italie²
 Jamahiriya arabe libyenne
 Japon
 Jordanie
 Kenya
 Koweït
 Liban
 Libéria²
 Madagascar
 Maldives
 Malte
 Maroc
 Mexique
 Monaco
 Nigéria
 Norvège
 Nouvelle-Zélande
 Panama
 Papouasie-Nouvelle-Guinée
 Philippines
 Pologne
 Portugal²
 Qatar
 République arabe syrienne
 République démocratique allemande^{2 3}
 République dominicaine
 Royaume-Uni⁷
 Sénégal
 Sri Lanka
 Suède
 Suisse
 Suriname
 Tunisie²
 Union des Républiques socialistes
 soviétiques^{2 3}
 Uruguay
 Vanuatu
 Venezuela
 Yémen démocratique
 Yémen, République arabe du
 Yougoslavie

NOTES:

¹Applicable au Land de Berlin

²Avec une réserve

³Avec une déclaration

⁴Extension à: Guam, îles Midway, Wake et Johnston, îles Vierges, Porto Rico, Samoa américaines et Territoire sous tutelle des îles du Pacifique

⁵Avec une déclaration, des réserves et une recommandation

⁶Extension aux Bermudes

Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets

Faite à Londres, Mexico, D.F., Moscou et Washington le 29 décembre 1972

En vigueur pour le Canada le 13 décembre 1975